



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 46 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

Contrat de Ville

Rapport Politique de la Ville 2017

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime

La loi du 21 février 2014 et l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Le rapport politique de la ville constitue un outil de pilotage visant à favoriser une meilleure analyse des enjeux des quartiers prioritaires, à consolider et présenter des éléments de bilan de l'action des collectivités en faveur des habitants, à identifier des pistes d'évolution visant à renforcer l'efficacité de leurs actions.

Afin que le rapport politique de la ville ne soit pas une charge supplémentaire trop importante pour les collectivités, le législateur prévoit que le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) y soit intégré (annexe).

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

I - La politique de la ville dans le contexte de l'agglomération du Grand Besançon

A - Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le contrat de ville signé le 21 février 2015 par 21 partenaires fixe les grands principes devant guider leurs actions en direction des quartiers relevant de la politique de ville pendant la durée du contrat 2015-2020.

La stratégie d'intervention retenue se structure ainsi autour de trois orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'agglomération.

Ces trois orientations stratégiques sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité femmes/hommes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

Enfin, le pilier «Valeurs de la République et Citoyenneté» est venu compléter ce dispositif.

Ces orientations et les actions afférentes couvrent un champ très large de thématiques (développement économique, renouvellement urbain, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité...) qui permettent de développer une approche globale des difficultés des quartiers et de leurs habitants sur lesquelles les partenaires se mobilisent.

Elles ont également pour vocation d'inscrire les quartiers concernés dans la stratégie de territoire de l'agglomération bisontine.

A noter que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention thématique Culture et Territoires sont annexés au contrat cadre et en constituent respectivement les volets sécurité/tranquillité publique, santé, jeunesse et culture.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Planoise et Grette), le contrat de ville comporte une forte dimension urbaine, qui permet d'envisager la transformation, la revitalisation de ces quartiers en développant leur attractivité.

B - Les quartiers prioritaires

La géographie prioritaire intercommunale de la politique de la ville se présente de la manière suivante sur notre territoire :

- 5 quartiers prioritaires :
 - Planoise (NPRU d'intérêt national)
 - Cité Brulard (NPRU d'intérêt régional)
 - Montrapon
 - Clairs-Soleils
 - Palente-Orchamps
- 3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers /secteurs en veille «active» :
 - Battant
 - Amitiés
 - Vareilles
- 5 quartiers / secteurs en observation :
 - sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, les Hauts de Saint-Claude,
 - sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : Curie/Pasteur à Novillars.

C - L'organisation dédiée au contrat de ville qui s'appuie sur un large réseau partenarial

Compte tenu des missions partagées entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon, le pilotage du contrat de ville est confié à une direction transversale mutualisée entre les 2 collectivités (article L.5211-4-I-III du CGCT et délibération n° 2015/002866 du Conseil de Communauté du 17 juin 2015).

Cette direction anime et coordonne les actions issues du contrat de ville, dans une approche globale, territoriale (à l'échelle des quartiers) et partenariale.

Le contrat de ville s'est en effet construit et se développe en lien étroit :

- avec les différentes délégations thématiques de la Ville et du Grand Besançon,
- avec les partenaires extérieurs au premier rang desquels figurent l'Etat, mais également la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, la CDC, Pôle Emploi...,
- avec les associations et les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les objectifs du contrat de ville et agissent au quotidien dans les quartiers,
- avec les conseils citoyens et les habitants des quartiers de la politique de ville qui sont régulièrement consultés et associés aux actions menées, conformément aux dispositions de la Loi du 21 février 2014 et de la loi Égalité et Citoyenneté.

II - Focus territorial : les quartiers NPRU et Novillars

A - Le protocole de préfiguration NPRU

Le protocole de préfiguration du NPRU engagé pour les quartiers de Planoise (quartier d'intérêt national) et Grette (quartier d'intérêt régional), a été signé avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), les bailleurs, la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) ainsi qu'avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs le 21 avril 2016.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation avec l'ANRU du futur projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

C'est pourquoi un certain nombre d'études ont été lancées à la suite de sa signature et se sont déroulées au cours de l'année 2017. Elles ont pour but d'établir ou de compléter des diagnostics, de réaliser des études ciblées pour nourrir les réflexions sur le territoire et ses habitants afin de guider les choix futurs en permettant d'établir la stratégie de rénovation urbaine qui fera l'objet des conventionnements NPRU définitifs. Des études sont ciblées sur Grette et Planoise.

D'autres ont une vocation plus générale.

L'étude globale d'analyse des marchés de l'habitat et du logement s'est poursuivie au cours de l'année 2017 et a permis d'aboutir à l'adoption par la conférence intercommunale du logement (CIL) du 14 mars 2018 à l'adoption du document cadre qui préfigure la convention intercommunale d'attribution (CIA), prévue mi 2018.

3 axes ont été retenus :

- Conforter le dynamisme géographique de l'Agglomération,
- Maintenir le poids démographique de la ville centre,
- Viser un meilleur équilibre territorial en intervenant sur les quartiers et les résidences les plus fragiles et en renforçant la solidarité intercommunale dans l'accueil des ménages modestes et fragiles.

L'enjeu, à travers cette étude et la CIA à venir, est d'encadrer et d'accompagner les opérations de renouvellement urbain en créant les conditions d'une meilleure mixité sociale entre les quartiers et les communes du Grand Besançon.

Une deuxième étude générale portant sur la faisabilité de la **mise en place d'une démarche d'auto-réhabilitation** accompagnée, destinée aux locataires du logement social des QPV, a été réalisée par l'Association des Compagnons Bâisseurs en partenariat avec l'Association Julienne Javel pour le suivi des 3 chantiers test. Cette «étude action» a permis de confirmer pour l'ensemble des partenaires (CAGB, Région, Département, CAF, bailleurs, CCAS, Conseils Citoyens) l'intérêt d'un tel outil d'insertion par l'habitat.

La phase opérationnelle sera engagée en 2018 sur 2 quartiers : Planoise (secteur Ile de France) et Palente/Orchamps.

1 - Grette

La perspective de la déconstruction de la cité des 408 explique que les actions menées dans le cadre du protocole de préfiguration concourent toutes à la mise en œuvre de modalités d'accompagnement partenariales et optimales des habitants à reloger.

Suite au diagnostic sociologique mené en 2016, les partenaires ont engagé un travail approfondi autour du relogement des habitants et des mesures d'accompagnement afférentes.

L'accompagnement des ménages à reloger a été confié au CCAS de la Ville de Besançon dans le cadre d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

Les relogements ont été effectués en application de la charte intercommunale de relogement adoptée en 2015 qui s'applique à toutes les opérations de relogement ayant lieu sur le territoire de l'Agglomération.

L'année 2017 a permis de poursuivre et solder les relogements des personnes résidant au 13 rue Brulard (vide en juin 2017) et de débiter l'opération de relogement pour celles du 29 rue Brulard (39 relogements d'habitants du 29 rue Brulard ont eu lieu en 2017 avec une occupation de 11 % à la fin de l'année).

Grand Besançon Habitat a lancé un appel d'offres au 2^{ème} semestre et retenu fin décembre le prestataire qui réalisera les chantiers de déconstruction des 3 barres, avec un début de chantier prévu au 1^{er} février 2018 pour le bâtiment 13.

Une réflexion partenariale sur la réalisation d'un travail avec les habitants autour de la mémoire du quartier a été engagée avec la Compagnie Teraluna avec comme objectif la production d'un ouvrage en 2018.

Le projet de démolition de la Grette et d'aménagement transitoire a été présenté à la Réunion Technique Partenariale de l'ANRU en décembre avec comme objectif une contractualisation en 2018.

2 - Planoise

Plusieurs études ont été menées ou poursuivies sur Planoise en 2017, dont une Etude de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP), une étude sociologique et une étude sur l'implantation d'un hôtel d'artisans. Leurs préconisations et recommandations viendront nourrir la construction de la stratégie globale de renouvellement urbain accompagnée techniquement par une mission globale d'urbanisme.

La mission globale d'urbanisme s'est poursuivie en s'appuyant notamment sur les études précitées et sur un partenariat très étroit avec l'Etat (DDT et ANRU) et les bailleurs sociaux. Le travail mené sur Planoise a permis de définir un certain nombre d'invariants pour l'élaboration en cours de différents scénarios de renouvellement urbain :

- Mettre en place des stratégies de tranquillité et de sûreté publique,
- Soutenir le développement économique et l'excellence numérique,
- Remettre à niveau les équipements et les services,
- Favoriser la qualité de l'habitat pour redonner de l'attractivité aux logements,
- Renforcer les qualités paysagères et les enjeux arborés de Planoise,
- Travailler sur le discours et l'image de Planoise.

Planoise quartier d'excellence numérique ANRU +

Suite à la dynamique initiée en 2016 avec la concrétisation de réalisations préfigurant le projet Planoise «quartier d'excellence numérique» (Les Fabriques du 10 (rue Picasso) : espace de co-working géré par BGE, Access Code School, labellisé «Grande Ecole du Numérique», lieu d'apprentissage aux métiers du numérique notamment destiné aux jeunes sans diplômes et/ou en rupture scolaire, le Fablab), le Grand Besançon a répondu et a été retenu sur les deux axes de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ANRU + sur l'innovation dans les quartiers :

- Investir dans les quartiers avec le projet de coopérative du numérique
- Innover dans les quartiers avec des axes portant sur l'e-inclusion notamment en lien avec la MSAP, l'e-éducation, la structuration d'une filière numérique s'appuyant sur la future coopérative, l'auto-production d'énergie afin de réduire les charges des locataires.

Dans un premier temps, l'ANRU+ a permis d'obtenir une subvention de 100 000 € pour financer de l'ingénierie. Dans un deuxième temps, il sera possible de mobiliser des subventions pour la phase opérationnelle.

Maison de services au public (MSAP)

La Direction Contrat de Ville a été mandatée pour assurer, en mode projet, le pilotage de la réalisation de ce nouvel équipement.

Après une année consacrée à l'élaboration du projet, l'année 2017 a été consacrée aux travaux et aux différentes étapes de préparation à l'installation des services et partenaires (Ville de Besançon, CCAS, CAF du Doubs, CPAM 25, CPAM 70 (centre d'examen de santé), Mission Locale, Délégué du procureur, défenseur des droits, AAVI...).

En effet, cet équipement de proximité a vocation à répondre aux besoins des usagers planoisiens, bisontins et grand bisontins. La MSAP regroupe dans un lieu unique, situé 9 rue Picasso, des fonctions et services concourant à faciliter :

- L'accès aux droits (et notamment aux droits «sociaux» afin de lutter contre le «non recours») et aux services publics,
- L'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes et les articulations avec Pôle Emploi installé place Cassin, à proximité de la MSAP,
- L'accès à la santé, avec la pérennisation du Centre d'Examen de Santé de la CPAM et les différents services et actions du CCAS dans ce domaine,
- La participation des habitants (bureau et espaces de réunion pour le Conseil Citoyen de Planoise + Maison du projet dans le cadre du NPNRU),
- La création de synergies entre les différents acteurs institutionnels permettant de mieux coordonner le service rendu aux usagers,
- Le conseil citoyen de Planoise, auquel des locaux seront dédiés dans la MSAP, a été associé au projet qui accueillera également la «Maison du Projet» NPRU.

A noter également la présence de :

- La mission GUSP, qui va prendre en compte, dans la proximité, les dysfonctionnements constatés et exposés par les habitants,
- des équipes territorialisées des Espaces Verts et de la Voirie (garages et ateliers au sous-sol + vestiaires et bureau au rez-de-chaussée).

La Maison de services au public a ouvert ses portes le 9 janvier 2018.

Travaux

Des travaux de voirie ont été engagés sur le boulevard Allende (création d'un trottoir et d'une piste cyclable face au Lycée Victor Hugo) et sur la rue des Causses (création de trottoir et parking).

B - Commune de Novillars cité Curie/Pasteur : un quartier en observation au titre de la politique de ville

Novillars a poursuivi le travail initié en 2016 sur la cité Curie Pasteur avec l'appui du contrat de ville :

- structuration d'une dynamique favorisant le lien social au sein de la cité,
- poursuite de l'opération de relogement des habitants préalable à la démolition de deux bâtiments (40 logements sociaux) situés rue Cousteau ; cette opération, prévue au Plan Stratégique de Patrimoine d'Habitat 25, s'inscrit dans une volonté d'ouvrir le quartier sur le reste de la commune,
- le relogement des habitants est assuré par une MOUS et suivi par le Groupe technique du Relogement en conformité avec la charte communautaire du relogement

III - Les chantiers thématiques, menés dans le cadre du contrat de ville en 2017

A - La tranquillité publique

2017 a vu la mise en place sur Planoise, à l'instigation de Mme la Procureure de la République, d'un **Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)** répondant à la nécessité d'une intervention spécifique et coordonnée des acteurs publics qui se caractérise par un partenariat intensifié afin de déterminer et de mener une stratégie offensive visant principalement le traitement adapté des actes de délinquance.

Les bailleurs sociaux ont poursuivi le dispositif de **tranquillité résidentielle** initié en 2016 et co-financé avec l'Etat, le Grand Besançon et la Ville.

B - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche partenariale pilotée par la Mission GUSP et menée avec l'Etat, l'USH, les bailleurs sociaux et les habitants qui vise à améliorer **le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, en agissant sur des problématiques quotidiennes : propreté, aménagement, tranquillité publique et résidentielle, stationnement, gestion des déchets...

Elle vise également à accroître l'attractivité de ces quartiers.

Dans la suite de 2016, l'année 2017 a permis :

- d'organiser des diagnostics en marchant dans chaque QPV (printemps 2017) en présence des habitants, représentants des conseils citoyens ou d'associations,
- d'apporter des réponses aux points relevés,
- d'élaborer, sur la base de ces diagnostics, mais également des analyses techniques des différents partenaires une convention cadre GUSP et des conventions territoriales propres à chaque QPV,
- de travailler en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les services de la Ville et du Grand Besançon à la mise en place de plans de gestion de site permettant d'assurer une bonne réactivité et coordination dans les interventions.

En parallèle, et par mesure de cohérence, des avenants aux conventions relatives à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été travaillés avec les bailleurs et l'Etat de manière à faire coïncider leurs objectifs avec ceux de la GUSP.

C - La Participation des habitants

La loi Lamy de février 2014 prévoit d'installer des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la Ville avec pour objectif premier d'associer davantage les habitants souvent éloignés du débat public à la vie de leur quartier. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives locales afin d'encourager et de soutenir le pouvoir d'agir des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Après une année de fonctionnement, le constat avait été fait que seul le conseil citoyen de Planoise s'était inscrit dans une réelle dynamique qui s'est poursuivie sur 2017. Quatre personnes ont participé à la formation dispensée par l'Ecole de la Rénovation Urbaine à destination des membres des instances de participation au cours de l'été 2017, dans la perspective du projet de renouvellement urbain. A ce sujet, le conseil citoyen a également été convié aux comités de pilotage des études menées sur Planoise.

Par ailleurs, le conseil citoyen a pris l'initiative d'organiser une réunion sur la thématique de la tranquillité/sécurité publique à laquelle il avait convié Mme la Procureure, M. le Préfet, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et M. le Maire Président.

2017 a vu le conseil citoyen de Palente Orchamps se développer sous l'impulsion de certains de ses membres, ce qui lui a permis d'être présent et actif sur différents dossiers.

En revanche, le conseil citoyen de Montrapon reste peu investi par les habitants même si ses membres sont très impliqués dans la vie du quartier et répondent présents aux instances de pilotage du contrat de ville.

La mobilisation des habitants est peu présente à Clairs-Soleils.

Elle est devenue inexistante à la Grette, ce qui s'explique par les nombreux relogements effectués depuis 2 ans.

Enfin, les membres des Conseils Citoyens ont participé aux deux Comités de Pilotage du Contrat de Ville qui se sont déroulés en mars et septembre 2017.

D - Les actions menées par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale, implantée dans un grand nombre de villes étudiantes. Son action s'organise autour de 2 axes :

- mobiliser des étudiants pour organiser un accompagnement individuel à domicile d'enfants et adolescents en difficulté scolaire,
- organiser, à travers l'action «volontaires en résidence», en lien avec les établissements scolaires (écoles et collèges) une mise à disposition d'un binôme de services civiques en charge de travailler sur l'amélioration du climat scolaire, la citoyenneté en lien avec les équipes pédagogiques.

Le projet d'implantation de l'AFEV a reçu un accueil favorable des institutions et a été financé dans le cadre de l'appel à projets 2017 pour un début d'action à la rentrée de septembre 2017.

Ce dispositif répond à un réel besoin d'accompagnement éducatif individuel qui n'était jusqu'alors pas couvert malgré l'implication des structures associatives ou municipales qui interviennent au quotidien auprès des jeunes en mode collectif.

Fin décembre 2017, 70 étudiants étaient prêts à s'investir dans le dispositif et 42 enfants étaient accompagnés.

E - L'Emploi Insertion

Le Grand Besançon a défini en 2010 sa stratégie de développement économique et l'a actualisée pour 5 ans en 2015, année d'intégration de la compétence emploi-insertion au sein de sa Direction de l'économie.

La lecture du diagnostic et de l'analyse des caractéristiques du bassin d'emploi du Grand Besançon ont conduit le Grand Besançon à poursuivre en 2017 sa stratégie emploi-insertion qui s'attache plus particulièrement à développer des actions visant à :

- **Développer une offre de services** sur l'ensemble du territoire en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi en s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants (recours à un appel à projets pour stimuler l'innovation sociale),
- **Optimiser les partenariats** avec les entreprises, le service public de l'emploi (SPE), de la formation professionnelle et les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en visant à mobiliser les dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi,
- **Diversifier les voies d'accès à l'emploi**, en particulier pour les publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle notamment grâce à l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics,
- **Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises** en matière de main d'œuvre et en activant des réponses formation adaptées et accompagner les entreprises dans leurs recrutements,
- **Favoriser la création d'entreprises** et le développement d'activités économiques : ZFU - territoire entrepreneur, activité commerciale de proximité dans les secteurs péri-urbains...

L'ensemble des actions proposées ci-dessous répondent à un ensemble d'objectifs opérationnels eux-mêmes réunis sous 3 axes :

- **Axe 1** : Répondre aux enjeux du territoire : faciliter l'accès à l'emploi pour ses habitants, quel que soit leur niveau de qualification et apporter des réponses aux besoins des acteurs économiques du territoire,
- **Axe 2** : Animer la politique emploi et insertion du Grand Besançon,
- **Axe 3** : Favoriser l'entrepreneuriat, le développement de l'ESS et agir par le levier de la commande publique sur l'emploi et le développement économique.

Convention entreprises et quartiers

Le 17 mars 2017, 42 entreprises du Grand Besançon ayant fait le choix de s'engager aux côtés des pouvoirs publics dans la lutte contre la réduction des inégalités qui affectent les habitants des quartiers populaires en matière d'accès à l'emploi, ont signé la convention entreprises et quartiers. Cette convention, adaptée aux caractéristiques du tissu économique local, propose aux entreprises de s'engager sur tout ou partie des actions suivantes :

- Education et orientation scolaire
- Emploi, Insertion et Formation
- Développement économique
- Soutien aux initiatives locales
- Mécénat de solidarité.

F - La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes est l'une des trois thématiques transversales du contrat de ville cadre déclinée en un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD).

Après le travail mené en 2016 avec les services de la Ville de Besançon et de l'Agglomération, autour des actions à mener en matière de lutte contre les discriminations, un état d'avancement du PTLCD a été présenté au Comité de Pilotage du 29 septembre 2017 pour validation des critères retenus :

- origine,
- sexe,
- patronyme,
- lieu de résidence,
- capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie,
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une nation,
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée.

Ces critères ont été retenus car ils constituent, au vu des études nationales réalisées sur le sujet, ceux auxquels les habitants des QPV sont le plus souvent exposés.

G - L'appel à projets 2017

L'appel à projets annuel permet aux partenaires du contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui concourent à la réalisation des objectifs du contrat.

Les priorités suivantes ont été définies par les partenaires pour la programmation de l'appel à projets 2017 sur l'ensemble des quartiers :

- Education/parentalité/Jeunes,
- Vivre-Ensemble (Valeurs de la République, Citoyenneté, Laïcité),
- Accompagnement aux usages du numérique pour tous les publics.

Compte tenu des perspectives de logement des habitants du quartier de la Grette, il a été demandé de proposer des actions contribuant à l'accompagnement des habitants :

- Aide à la réalisation de petits travaux, ateliers de bricolage...
- Accueil et présentation des nouveaux quartiers de résidence,
- Maintien du lien social au cœur du quartier de la Grette (recueil de mémoire des habitants...).

12 thématiques d'intervention ont été retenues :

- Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance,
- Education/Parentalité/Jeunesse,
- Sport,
- Culture et expression artistique,
- Santé, accès aux soins,
- Accès aux droits sociaux,

- Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, Développement économique et commercial,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes,
- Participation des habitants et lien social,
- Valeurs de la République et citoyenneté,
- Pilotage, ingénierie du Contrat de Ville.

La programmation annuelle 2017 a été arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés et de différentes réunions de calage internes, thématiques et territoriales, puis inter institutionnelles. Les dossiers ont été présentés aux Conseils Citoyens, ce qui leur a permis d'être informés des dossiers et de donner leur avis sur leur pertinence.

Elle a été déterminée en accord avec les différentes délégations Ville et CAGB concernées et a fait l'objet d'une délibération soumise au bureau (subventions inférieures ou égales à 10 000 €), au Conseil Communautaire (subventions supérieures à 10 000 €) et au Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique relative à la politique de la ville.

Les partenaires -Etat, Région, Département, CAF, bailleurs- ont attribué leurs subventions selon leurs propres processus décisionnels mais en cohérence avec les éléments issus de l'instruction partenariale de chaque dossier.

Les partenaires instructeurs (internes et externes) ont pu consulter et avoir accès aux dossiers déposés via la plateforme de dématérialisation mise en place fin 2015.

Les porteurs de projets, quant à eux, ont continué à déposer leur(s) dossier(s) par voie dématérialisée à l'adresse internet de l'appel à projets créée en 2015. Ils ont fait part de leur satisfaction. Les associations rencontrant des difficultés ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction Contrat de Ville.

En 2017, l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville a accompagné 242 projets (Contrat Enfance Jeunesse compris) à hauteur de 3,32 millions d'euros (dont Ville 1 092 979 € hors fonctionnement Général, 774 072 € Grand Besançon, 49 409 € CCAS, 815 756 € crédits spécifiques Etat, 99 191 € Département et 491 377 € CAF, CEJ) pour autant d'actions se déroulant essentiellement dans les quartiers prioritaires au bénéfice de leurs habitants. Ces projets sont portés par 109 structures dont 105 associatives.

Il convient de noter que dans le cadre des orientations en matière de politique de la ville, la Région Bourgogne Franche-Comté a sollicité la Direction Contrat de Ville aux fins d'un avis consultatif sur 12 dossiers déposés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) pour des actions intervenant sur le territoire grand bisontin. Ces avis ont été rendus sur la base des échanges menés avec les différents partenaires internes et externes concernés puis transmis au comité d'engagement régional.

Afin d'être au plus près des besoins de chaque quartier et de pouvoir en échanger avec les associations qui y sont présentes, une réunion de lancement de l'appel à projets 2018 a été organisée dans chacun des cinq quartiers prioritaires du 2 au 12 octobre 2017. Les membres des conseils citoyens ont participé à ces rencontres. Cette nouvelle organisation, qui a permis d'échanger sur les projets et besoins de chacun des quartiers, a été appréciée de tous les participants.

H - L'élaboration d'une Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine

Cette nouvelle génération de convention dédiée à la politique de la ville et proposée par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux EPCI concernés a été élaborée courant 2017 et approuvée par les assemblées en fin d'année.

S'agissant d'une convention cadre, elle pose des principes d'intervention applicables au territoire du Grand Besançon, mais ce n'est ni ce dernier ni la Ville qui seront les bénéficiaires exclusifs des financements prévus.

En effet, la convention prévoit 3 blocs de financements :

- Le PRIR Grette : 2 M€ prévus qui seront exclusivement fléchés sur GBH,
- Les quartiers d'intérêt local : ce sont les 13 quartiers intégrés au contrat de ville du Grand Besançon parmi lesquels Curie Pasteur à Novillars ; ces QIL bénéficieront d'une enveloppe de 500 000 € sur la durée de la convention fléchée sur des opérations d'investissement,
- La participation au financement d'actions issues de l'appel à projets annuel : 150 000 € par an soit 450 000 € au total.

Les financements régionaux iront sur 3 axes prioritaires (investissement et fonctionnement), issus des compétences régionales :

- qualité et efficacité énergétique des logements et équipements publics,
- attractivité des quartiers et amélioration du cadre de vie,
- développement économique, accès à la formation et à l'emploi.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de rendre un avis favorable sur ce rapport,**
- **d'approuver en annexe le rendu compte sur les actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Actions menées en matière de Développement Social Urbain (Exercice 2017) - 2018

Rendu compte sur les financements engagés par la Ville de Besançon en matière de développement social urbain et de cohésion sociale perçue par la collectivité en 2017.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1111-2 précise que : «... chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain...».

Cet article précise également que ce rapport doit être inclus dans un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la Ville.

Cette annexe présente de manière synthétique une vision consolidée des moyens consacrés en 2017 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de ces deux axes importants de la politique municipale.

Pour mémoire, la DSUCS constitue l'une des trois composantes péréquatrices de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle vise à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif «de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées» (Cf. CGCT article L 2334-15).

En 2017, la DSUCS a atteint pour la métropole 1 977 509 810 €.

En 2017, 676 communes de plus de 10 000 habitants sur 1 014 ont été éligibles à la DSUCS, soit les 2/3.

Sur la base de ces 676 communes, la Ville de Besançon était classée 269^{ème} par ordre décroissant.

La Ville de Besançon a perçu la somme de 7 211 112 € en 2017 au titre de la DSUCS.

Cette dotation n'est réglementairement pas affectée spécifiquement à un service ou à une action. A Besançon, cette dotation participe à l'effort global de la collectivité pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus en difficulté.

Concernant la Ville de Besançon, le processus de cohésion sociale s'est développé sur trois axes complémentaires :

- Premièrement : Une action de développement social urbain territorialisé concernant notamment les quartiers intégrés au Contrat de Ville ;
- Deuxièmement : Une action de renforcement de la démocratie participative à travers 4 dispositifs que sont les Conseils Citoyens, les Conseils Consultatifs d'Habitants, le Conseil des Sages et le Conseil Bisontin des Jeunes ;
- Troisièmement : Une action sociale globale menée au bénéfice principal des habitants socio économiquement fragiles qui résident à Besançon.

Ces actions peuvent être conduites directement par la Ville de Besançon, son CCAS, le Grand Besançon ou s'appuyer sur des partenariats locaux.

Le tableau suivant récapitule, hors investissements, de manière synthétique et sans pour autant rechercher l'exhaustivité, une présentation consolidée d'une partie des moyens consacrés en 2017 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de cette politique municipale de développement social et de cohésion socio urbaine.

Les crédits spécifiques Emploi-Insertion et Politique de la Ville gérés par le Grand Besançon, s'élèvent à 662 000 €.

Principaux budgets municipaux affectés en 2017 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
Centres d'animation municipaux, centres d'animation associatifs, comités de quartier, dispositifs de démocratie participative, associations sportives (sport amateur), de loisirs et d'éducation populaire (hors valorisation des coûts de mise à disposition des locaux aux associations concernées)	<p>8 centres sociaux municipaux et associatifs proposant près de 300 activités à plus de 10 000 adhérents.</p> <p>146 clubs sportifs représentant 20 518 licenciés dont 11 396 compétiteurs dans plus de 68 disciplines.</p> <p>1 200 associations répertoriées dans le répertoire des associations bisontines</p> <p>2 445 mises à disposition de salles à des associations</p> <p>8 Conseils Consultatifs d'Habitants regroupant plus de 450 membres</p> <p>5 Conseils Citoyens installés dans les quartiers prioritaires</p> <p>1 Conseil des Sages regroupant 54 membres</p> <p>1 Conseil Bisontin de Jeunes regroupant 53 membres</p>	4 319 196 €
Autres financements affectés aux projets agissant spécifiquement sur le développement social urbain des quartiers intégrés au Contrat de Ville du Grand Besançon	<p>22 880 habitants concernés dans 5 quartiers prioritaires</p> <p>109 porteurs de projets soutenus dont 105 associations</p> <p>161 projets concernant 13 thèmes d'intervention</p>	685 823 €
Actions en direction de la jeunesse et inter'âges (hors dispositifs spécifiques d'insertion sociale)	<p>Accueil de loisirs et accueil de jeunes : 13 structures associatives et 4 municipales ont accueilli plus de 5 000 enfants/jeunes de 3 à 17 ans pendant les mercredis et les vacances.</p> <p>Ticket Loisirs Vacances : plus de 1 100 jeunes bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 353 tickets délivrés pour des séjours • 141 tickets délivrés pour des accueils de loisirs • 403 tickets délivrés pour l'accès aux clubs sportifs • 57 tickets délivrés pour la préparation du BAFA <p>345 jeunes de 14 à 25 ans soutenus dans le cadre du dispositif «A Tire d'Aile» pour 5 460 heures d'actions d'utilité sociale</p> <p>299 jeunes de 12 à 25 ans se sont inscrits au CLAP bisontin pour 45 projets de solidarité internationale et d'animation locale</p> <p>90 jeunes mobilisés sur 15 projets intergénérationnels, 6 classes de collèges, lycées et BTS, plus de 100 bénévoles, 23 associations (dont 3 étudiantes) et 1 000 bénéficiaires de tout âge.</p> <p>31 spectacles dans les quartiers, 5 séances de cinéma plein air, des animations familiales de plein air organisées durant les 2 mois d'été</p>	1 158 781 €

Principaux budgets municipaux affectés en 2017 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine <i>(Hors investissement et charges d'administration générale)</i>		
Action globale de tranquillité publique <i>(dont police municipale de proximité)</i>	921 475 €	<p>Dispositif de tranquillité résidentielle Bailleurs : 4 agents et 1 coordinateur tous les soirs.</p> <p>Recensements des faits traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en moyenne mensuelle 25 troubles de voisinage - en moyenne mensuelle 39 occupations des parties communes - en moyenne mensuelle 47 appels de locataires. <p>Prévention spécialisée : 17 éducateurs de prévention accompagnant 359 jeunes régulièrement, 317 entre 12 et 25 ans ; 11 jeunes de moins de 12 ans et 31 jeunes de plus de 25 ans.</p> <p>Autres actions : ADDSEA chantiers d'insertion, Soléa et Soléa bis, 2AD, Fédération Léo Lagrange, Maison des Adolescents, 2AD... Police de proximité : 32 400 heures d'îlotage (20 îlotiers) effectuées sur les principaux quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Besançon au contact avec les habitants</p>
Sur-entretien des quartiers intégrés au Contrat de Ville du Grand Besançon <i>(hors activité des services municipaux concernés)</i>	357 947 €	<p>37 029 heures d'insertion réalisées</p> <p>5 quartiers concernés (Planoise, Clairs-Soleils, Palente Orchamps, Viotte, Cité Brulard)</p> <p>62 personnes en insertion (16 femmes/ 46 hommes)</p>

Principaux budgets municipaux affectés en 2017 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine
(Hors investissement et charges d'administration générale)

Accès à l'administration - action du point public de Planoise *(hors charges de locaux)*

Point Public de Planoise 2017 :

12 495 usagers accueillis, dont **2 505** accueillis pour les permanences des associations.
1 709 cartes d'identité et **1 799** passeports délivrés, **71** prestations liées aux listes électorales (*inscriptions, mutations...*), **128** jeunes entre 16 et 25 ans recensés, **38** certificats divers...
1 672 prestations d'état civil traitées (*attestation d'accueil, délivrance d'actes...*)

208 261 €

Accès aux technologies de l'information - action des Espaces Publics Numériques (EPN) *(hors charges de locaux)*

Espaces Publics Numériques 2017

- **Plus de 13 330** ouvertures de sessions
- Nombre d'ateliers réalisées en 2015 : **224 ateliers de 2 h soit 448 h / Fréquentation : 84 %**
- Nombre de participants à l'ensemble des ateliers : **1 292 usagers**

Principaux budgets municipaux affectés en 2017 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
<p>Etablissements d'accueil du Jeune Enfant</p> <p>Restauration scolaire</p>	<p>8 149 632 €</p>	<p>Accueil petite enfance : 578 places en crèches et 1 031 enfants accueillis 68 places en haltes garderies et 502 enfants accueillis Soit 1 533 enfants accueillis au total pour 945 814 heures d'accueil réalisées au bénéfice des familles</p> <p>Restauration scolaire : 620 970 repas consommés dans 61 restaurants scolaires 5 176 enfants de 4 216 familles ont déjeuné au restaurant scolaire (en hausse) 14,8 % des enfants ont bénéficié d'un repas à au tarif minimum 53,6 % ont bénéficié d'un repas <= 4 € <i>Par ailleurs :</i> 39 429 repas consommés dans les centres de loisirs 94 495 repas consommés dans les crèches</p>
<p>Action globale du CCAS de Besançon</p>	<p>9 669 930 €</p>	<p>Proxim'Social missions reprises par la territorialisation de l'accueil des publics dans 4 Antennes Sociales de Quartier : 886 accueils physiques et 10 642 accueils téléphoniques suivis de 3 851 entretiens individuels. Secours financiers : 1 439 ménages bénéficiaires pour 252 000 € d'aides</p> <p>Aide alimentaire : 6 701 personnes - 2 581 ménages accueillis</p> <p>Actions collectives et accès à la culture : 194 personnes ont participé à une action collective, totalisant 2 123 participations</p> <p>Accueil d'urgence / hébergement : 233 personnes accueillies au SAAS pour 20 393 passages et 827 personnes domiciliées</p> <p>Résidence sociale Agora, taux d'occupation HU AGORA et abri de nuit : 21 314 nuitées pour 459 personnes, LHSS 3 102 nuitées pour 22 personnes, durée moyenne de séjour 5,8 mois, CHRS 6 823 nuitées pour 42 personnes, 9 mois de séjour de moyenne, résidence sociale 68 studios pour 71 personnes 18,4 mois de séjour, maison relais 25 logements occupés au 31.12</p> <p>Logement accompagné : 3 435 nuitées pour 14 logements et 24 personnes, durée moyenne de 9,3 mois.</p> <p>Mobilisation citoyenne : 43 associations à caractère social soutenues en 2017 pour un montant de 429 433 €</p>
<p>Total</p>	<p>25 471 045 €</p>	